

Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC111617DR06

Conformément à la réglementation en vigueur¹, **Monsieur Peter BURNARD** a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources radioactives non scellées délivrée par l'APAVE.

Après avis favorable du CSHS (*à défaut du conseil de laboratoire*) en date du 04/04/2008, Monsieur Peter BURNARD est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité propre de recherche n°2300 à dater du 29/04/2009.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 02 décembre 2005, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

A Nancy, le 22/06/2011.

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Christian France-LANORD
Directeur de l'Unité propre de
recherche n°2300 du CNRS

Philippe PIERI
Délégué Régional de la délégation
Centre-Est du CNRS

Décision DEC111392DR07 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 le 01/01/2011 portant création de l'unité mixte de recherche dont l'intitulé est Centre de recherche en neurosciences de Lyon, UMR n°5292 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/01/2011 nommant M. BERTRAND Olivier directeur de l'unité de recherche UMR n°5292 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du

Considérant que Mme Joëlle SACQUET a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS Alpes du 8 au 10 novembre 2005 et du 6 au 8 décembre 2005.

Article 1

Mme Joëlle SACQUET, assistant ingénieur est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS UMR n°5292, à compter du

Mme Joëlle SACQUET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Joëlle SACQUET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 12/11/11
Le directeur de l'unité

Signature : 
OLIVIER BERTRAND
Inserm U1028 / CNRS UMR5292
le directeur

Signature : **Le Président,**


Alain BONMARTIN

Visa du délégué régional du CNRS
Signature :




Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône-Auvergne



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex

T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69